



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2021/2022



DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :

« le défraiement des arbitres par Virement » La mesure continue pour la saison 2020/2021

-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

TOUS LES CLUBS AURONT UN PRELEVEMENT UNIQUE DE « 10 EUROS » POUR LA SAISON –Frais Bancaires- sur le dernier prélèvement.

Alternances clubs

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.

Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)

ATTENTION IMPORTANT :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

«Organisation/Membre du club» ou «Licences/Renouvellement» ou «Licences/Demande» ou

«Educateurs/Renouvellement» ou «Educateurs/ Demande»

Par ailleurs, nous demandons à tous les clubs de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités).

Cotisation

A titre exceptionnel pas de cotisation cette saison.

La cotisation est maintenue à 40 € cette saison pour tous les Clubs Val de Marnais, *hormis ceux évoluant en critérium du Samedi Matin, après midi et Lundi*, couvrant notamment la contribution au journal numérique et l'hébergement des adresses mails officielles.

Arbitrage

☞ Les licences Arbitres sont saisies par les Clubs.

-La ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s) sont à télécharger sur le site de la LPIFF = <https://paris-idf.fff.fr/documents/?cid=289>

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).

Foot-Reducit -Toutes Catégories : *U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons*

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs prochainement.

Formulaires à jour sur notre site internet

- ☞ 1 Demande de classification « match sensible »
- ☞ 1 Demande d'arbitre
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

Constitution des Calendriers *(nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)*

Pour information : Dans la mesure du possible :

Les U18 et les U16 doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

Les U18 jouent en lever de rideau de l'équipe **"Seniors" 1.**

Les U16 jouent en lever de rideau de l'équipe **"Seniors" 2.**

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer obligatoirement le même jour que l'équipe **Seniors 1 ou 2**

Coupes du Val de Marne 2021/2022

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas à une ou plusieurs Coupes Départementales **Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise**, il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.

Rappel important : L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

Mails-Rappel

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans **FOOTCLUBS**, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**